

PAR COURRIEL ET POSTE

Affaires juridiques  
Hydro-Québec  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Téléphone : (514) 289-6925  
Télécopieur : (514) 289-2007

Le 28 septembre 2004

Me Anne Mailfait  
Secrétaire adjoint  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria, Bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

**OBJET : Demande d'approbation d'un critère non monétaire  
relié au développement durable  
Dossier Régie : R-3525-2004**

---

Chère consoeur,

Le 1<sup>er</sup> septembre 2004, la Régie prenait en délibéré le dossier décrit en rubrique sous réserve de la réception des engagements de FCEI et de RRSE/RNCREQ tout en permettant au Distributeur, dans ce dernier cas, d'y répondre sommairement.

Avant la prise en délibéré par la Régie, il eut été loisible à toute partie de se manifester afin de demander la permission de commenter suite à la réception des engagements ci-haut décrits. Hormis le Distributeur, personne ne s'est manifesté à ce propos.

Sans égards avec le contenu des commentaires des intervenants, le Distributeur considère comme acquis que l'intégrité du processus sera préservée par la Régie.

Ainsi, des commentaires non autorisés produits après la prise en délibéré, ont pour effet de nier les règles de procédure et sont susceptibles de rompre l'équité procédurale qui bénéficie à la Régie et aux participants à ses audiences.

**Avocat en chef**

Pierre Gagnon  
**Directrice – Distribution**  
Jacinte Lafontaine  
**Directrice – Production**  
Isabelle Rayle-Doiron  
**Directeur – TransÉnergie**  
F. Jean Morel

**Avocats**

Stéphanie Assouline  
Sophie Baill  
Erika Beaumier  
Paul Charbonneau  
Josée Deland  
Valérie Durand  
Eric Fraser

Yves Fréchette  
Rita-Rose Gagné  
Christian Houde  
Line Janelle  
Jean-François Lacasse  
Julie Lapierre  
Nicole Lemieux

Jean-François Mercure  
Marie Moudfir  
Cathy Noseworthy  
Jocelyne Paquette  
Pascal Parent  
Michel Pasini

Dominique Piché  
Louise Prévost  
Jean Rajotte  
Sylvy Rhéaume  
Carolina Rinfret  
Jean-Olivier Tremblay  
Simon Turmel

Vu ce qui précède, le Distributeur soumet respectueusement que les commentaires des intervenants devraient être retirés du dossier y incluant le site internet de la Régie.

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Yves Fréchette

/nm

cc : Les intervenants (par courriel seulement)